**Résolution proposée #5 : Base de données nationale documentant l’incidence de l’eau potable insalubre sur la santé des communautés des Premières Nations**

**Nom du club**

CFUW Georgetown

**Titre de la résolution proposée**

Base de données nationale documentant l’incidence de l’eau potable insalubre sur la santé des communautés des Premières Nations

**Clauses résolues**

**IL EST RÉSOLU QUE** la FCFDU exhorte le gouvernement du Canada à établir une base de données nationale qui suit et documente la relation entre l’eau potable insalubre et les résultats en matière de santé dans les communautés des Premières Nations vivant dans les réserves.

**IL EST RÉSOLU QUE** la FCFDU exhorte le gouvernement du Canada à rendre les données facilement accessibles aux organismes de santé, aux communautés des Premières Nations, à tous les ordres de gouvernement et au public.

**IL EST RÉSOLU QUE** la FCFDU exhorte le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux à tenir compte des données sur les résultats en matière de santé au cours du processus de prise de décision concernant le financement, la construction ou la réparation d'infrastructures, la recherche supplémentaire et/ou les politiques.

**Contexte**

Imaginez une famille dont le plus jeune enfant est mort d’une méningite bactérienne, dont le père est diabétique, dont les enfants souffrent d’eczéma sévère et dont la mère est sujette à des crises de dysenterie. Il en va de même pour les voisins. Pourtant, personne n’assure le suivi de ces maladies et de ces décès qui pourraient être causés par une eau potable insalubre.

Depuis 1977, le gouvernement fédéral a mené des enquêtes, formulé des recommandations et engagé des fonds pour remédier à la situation de l’eau et des eaux usées dans les réserves. Pourtant, le problème reste aigu. *(Make It Safe:* *Canada's Obligation to End the First Nations Water Crisis,* (en anglais seulement) 2016)

En 2016, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies s’est dit préoccupé par « l’accès restreint à l’eau potable et à l’assainissement par les Premières Nations, ainsi que par l’absence de réglementation sur l’eau pour les membres des Premières Nations vivant dans les réserves. » (*The Human Right to Water:* *A Guide for First Nations Communities and Advocates*, (en anglais seulement) 2019)

Bien que des progrès aient été réalisés ces dernières années, il y avait encore 28 avis à long terme concernant la qualité de l’eau potable dans 26 réserves en janvier 2024, dont certains étaient en vigueur depuis plus de 25 ans. (Déclaration sur la Journée mondiale de l’eau 2023, 2023) Il est possible que des avis supplémentaires soient nécessaires à l’avenir si les pratiques de financement et de gestion ne changent pas.

Le 22 décembre 2021, la Cour fédérale et la Cour du Banc de la Reine du Manitoba ont rendu une décision conjointe approuvant un accord de plusieurs milliards de dollars visant à régler un recours collectif relatif à l’eau potable dans les communautés des Premières Nations. (Recours collectif relatif à l’eau potable des Premières Nations, ND)

Outre l’indemnisation des réserves et des particuliers, le gouvernement fédéral s’est engagé à accroître le financement et la législation, comme le nouveau projet de loi sur les normes en matière d’eau potable, le projet de loi C-61. (STEFANOVICH, 2023) Nous nous réjouissons de ces mesures.

Cependant, nous pensons que le véritable bilan de la crise de l’eau dans les communautés des Premières Nations du Canada ne peut être connu, car le gouvernement ne suit pas et n’étudie pas les maladies liées à l’eau. Selon les experts interrogés par l’Institut du journalisme d’enquête, cette omission constitue un obstacle à la résolution du problème. (L’enquête d’un an de l’Institut, intitulée *Clean Water, Broken Promises* [« La promesse de l’eau »], a été menée en collaboration avec des universités de tout le pays et un consortium de médias…) (BURNS-PIEPER, 2021)

C’est pourquoi nous proposons la création d’une base de données nationale qui recenserait le nombre de maladies et de décès dans les réserves des Premières Nations liés à l’insalubrité de l’eau. Notre résolution soutient la résolution de la FCFDU sur le droit à une eau potable et à des installations sanitaires sûres, propres, accessibles et abordables dans les réserves des Premières Nations du Canada – 2017. C’est à dessein que notre résolution a un champ d’application restreint, car elle vise un problème canadien bien connu, mais peu étudié. Il s’agit d’une autre marque noire dans l’histoire du Canada avec les peuples autochtones.

Même si cette résolution ne résoudra pas directement le problème de l’eau insalubre, elle fournira un outil permettant de déterminer le financement, la construction, l’éducation et la nécessité de recherches et de politiques supplémentaires. Elle permettra également aux citoyens et aux agences gouvernementales de prendre conscience de l’ampleur et de l’urgence du problème.

À l’échelle mondiale, plus de 50 types de maladies sont causées par une mauvaise qualité de l’eau potable, et 80 % des maladies et 50 % des décès d’enfants sont liés à une mauvaise qualité de l’eau potable. La pollution de l’eau provoque des diarrhées, des maladies de peau, la malnutrition et d’autres maladies mortelles comme le cancer. Il est donc nécessaire d’étudier l’incidence de la pollution de l’eau sur la santé humaine, selon Frontiers in Environmental Science. (LI LIN, 2022)

Pourtant, étonnamment, peu d’études ont été réalisées au Canada et rendues publiques sur l’incidence sur la santé de l’absence ou de la défaillance d’infrastructures d’approvisionnement en eau. L’Institut du journalisme d’enquête de l’Université Concordia a contacté 59 organisations qui conservent des données sur la santé partout au pays, notamment les ministères provinciaux et territoriaux de la Santé, les ministères des Affaires autochtones et les bureaux des coroners, pour tenter de trouver des statistiques indiquant la fréquence à laquelle les personnes vivant dans les réserves sont malades ou même meurent à cause de l’eau. Personne ne conserve de données sur les décès et les maladies résultant d’une eau insalubre dans les communautés des Premières Nations. (BURNS-PIEPER, 2021) Sans ces données, comment évaluer la gravité ou l’étendue du problème?

**Que se passe-t-il lorsque l’eau potable est contaminée?**

Les menaces qui pèsent sur l’eau potable peuvent survenir naturellement (par exemple, les sécheresses saisonnières ou les inondations), être créées par l’activité humaine (par exemple, l’agriculture, les pratiques industrielles ou les activités récréatives) ou résulter d’une panne opérationnelle ou du vieillissement des infrastructures des usines de traitement ou des systèmes de distribution.

Dans les communautés hors réserve, le traitement de l’eau et des eaux usées est généralement géré par les gouvernements municipaux. Dans les réserves, le chef et le conseil gèrent les systèmes d’aqueduc et d’égout au quotidien. Le gouvernement fédéral, par le biais de Services aux Autochtones Canada (SAC), est chargé de fournir du financement pour l’infrastructure et les conseils. (Rôles et responsabilités, 2021) Santé Canada conseille et soutient le chef et les conseils dans la prise de décisions concernant la qualité et la surveillance de l’eau.

Lorsque la qualité de l’eau est jugée impropre à la consommation humaine dans une réserve, le chef et les conseils émettent un avis concernant la qualité de l’eau potable dans leurs communautés. (LUCIER, Kayla J., 2020) Le chef et les conseils décident quand lever un avis. Si le problème est causé par des problèmes d’infrastructure ou par un manque d’infrastructures, ils peuvent demander de l’aide au Plan d’investissement dans l’infrastructure des Premières Nations (PIIPN). Le PIIPN n’est pas un programme de financement, mais plutôt un outil de planification pour gérer les investissements dans les infrastructures des Premières Nations.

D’une part, le PIIPN déclare que sa priorité concerne les projets qui atténuent les risques les plus urgents en matière de santé et de sécurité. D’autre part, les projets sont sélectionnés selon divers facteurs, notamment les coûts, les délais, les études de faisabilité, la capacité, la capacité avérée à gérer les paiements de transfert, etc. (Modalités des programmes de paiements de transfert : Contributions pour appuyer la construction et l’entretien des infrastructures communautaires, 2023)

Le financement accessible varie chaque année selon l’allocation du gouvernement fédéral. En outre, le processus d’approbation est parfois si lent que les études de faisabilité deviennent obsolètes au moment où les projets sont prêts à être mis en œuvre. (Clean Water, Broken Promises [« La promesse de l’eau »], 2021)

Des données spécifiques sur les maladies dans une réserve ne sont pas requises. En ne collectant pas ces données, le gouvernement laisse les décideurs politiques et les Premières Nations dans l’ignorance quant à ce qui est efficace et à ce qui devrait être prioritaire.

**Une base de données nationale**

Sur la base du récent accord juridique conclu entre le Canada et certaines Premières Nations, vingt et un « préjudices déterminés », allant des troubles digestifs à la santé mentale, ont été identifiés en vue d’une éventuelle indemnisation. (Préjudices déterminés, ND) Nous croyons que ces catégories pourraient servir de base à une base de données nationale documentant les maladies dans les communautés des Premières Nations.

La catégorisation des décès est plus difficile, car l’eau contaminée ne cause pas directement la mort. Elle provoque cependant des maladies dont certaines peuvent entraîner la mort. Au Canada, les coroners sont tenus d’enregistrer la cause principale du décès. Ils ne sont pas tenus de renseigner la cause secondaire. Les experts affirment que ce système rend difficile aux chercheurs ou au gouvernement de comprendre quel rôle l’eau a pu jouer dans un décès. (BURNS-PIEPER, 2021)

Une base de données nationale permettrait de connaître le nombre de personnes décédées d’une maladie liée à l’eau et ayant vécu dans une réserve en vertu d’un avis concernant la qualité de l’eau potable.

En conclusion, la création d’une base de données sur les maladies et les décès survenus dans les réserves des Premières Nations en raison de l’insalubrité de l’eau est une étape cruciale vers la lutte contre les violations continues des droits de la personne dans ces communautés. Elle servira de base à la responsabilisation, à la sensibilisation, à la prise de décision fondée sur des données et permettra des interventions ciblées en matière de prévention et de remédiation.

Remarque : Les peuples autochtones sont constitués des Premières Nations, des Métis et des Inuits. Les Métis et les Inuits ne vivent pas dans des réserves et ne sont donc pas soumis aux mêmes problèmes d’eau potable, bien que ces problèmes existent également dans les communautés hors réserves.

**Mise en œuvre**

* Les clubs de la FCFDU pourraient contacter leurs députés fédéraux et provinciaux pour soutenir la création d’une base de données sur les maladies et les décès dans les réserves.
* Les clubs de la FCFDU pourraient continuer à se renseigner sur l’état de l’eau dans les réserves afin de bien comprendre le problème en incluant ce sujet dans une série de conférences ou en sélectionnant une réserve sur laquelle enquêter.
* Les clubs pourraient étudier dans quelle mesure la définition de la santé varie selon les peuples autochtones et le gouvernement.
* Les clubs pourraient faire connaître la nécessité d’une base de données par le biais des médias sociaux.
* À l’occasion de la Journée mondiale de l’eau, les clubs pourraient utiliser les médias sociaux pour remercier les opérateurs d’eau des réserves des Premières Nations pour leur travail essentiel à la santé et au bien-être.

**Bibliographie**

BURNS-PIEPER, A. (2021, 22 février). *Bad Water Sickens First Nations.* *But Government Doesn't Track the Toll.* Extrait en janvier 2024 de The Tyee (en anglais seulement) : <https://thetyee.ca/News/2021/02/22/Bad-Water-Sickens-First-Nations-Government-Track-Toll/>

Canada, I. S. (2021, 03 02). Rôles et responsabilités. Extrait en janvier 2024, sur le site du gouvernement du Canada : <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1314034319353/1533665196191>

Action collective concernant les avis sur la qualité de l’eau potable des Premières Nations. (N.D.) Extrait en janvier 2024, sur le site de McCarthy Tetrault : <https://www.mccarthy.ca/fr/action-collective-concernant-les-avis-sur-la-qualite-de-leau-potable-des-premieres-nations>

*Clean Water, Broken Promises* (« La promesse de l’eau »). (18 février 2021). Extrait en janvier 2024 du Canada’s National Observer : (*Clean Water, Broken Promises* [« La promesse de l’eau » en anglais seulement], 2021) : <https://www.nationalobserver.com/2021/02/18/investigations/clean-water-broken-promises>

Recours collectif relatif à l’eau potable des Premières Nations. (N.D.). Extrait en janvier 2024 du Recours collectif relatif à l’eau potable des Premières Nations : <https://firstnationsdrinkingwater.ca/fr/>

LUCIER, Kayla J., J.-W.-A., C. (13 novembre 2020). *Is There Anything Good About a Water Advisory?* (En anglais seulement) Extrait en novembre 2024 de BMC Public Health : <https://bmcpublichealth.biomedcentral.com/articles/10.1186/s12889-020-09825-9>

LI LIN, H. Y. (30 juin 2022). *Effects of Water Pollution on Human Health and Disease Heterogeneity*: *A Review* (en anglais seulement). Extrait en janvier 2024 de Frontiers in Environmental Science : <https://www.frontiersin.org/articles/10.3389/fenvs.2022.880246/full>

*Make It Safe:* *Canada's Obligation to End the First Nations Water Crisis* (en anglais seulement). (13 avril 2016). Extrait de Human Rights Watch en janvier 2024 : [https://www.hrw.org/report/2016/06/07/make-it-safe/canadas-obligation-end-first-nations-water-crisis#:~:text=In%20Canada%2C%20these%20advisories%20are,Canada%2C%20as%20of%20 January%202016](https://www.hrw.org/report/2016/06/07/make-it-safe/canadas-obligation-end-first-nations-water-crisis#:~:text=In%20Canada%2C%20these%20advisories%20are,Canada%2C%20as%20of%20January%202016).

Préjudices déterminés. (ND). Extrait en janvier 2024 du Règlement sur l’eau potable des Premières Nations : <https://firstnationsdrinkingwater.ca/fr/index.php/blessures-specifiees/>

Rapport de l’administrateur en chef de la santé publique sur l’état de la santé publique au Canada, 2013 – Les infections transmises par les aliments ou l’eau. (12 octobre 2013). Extrait en janvier 2024, sur le site du gouvernement du Canada : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/organisation/publications/rapports-etat-sante-publique-canada-administrateur-chef-sante-publique/rapport-administrateur-chef-sante-publique-etat-sante-publique-canada-2013-maladies-infectieuses-menace-perpetuelle/les-infections-transmises-par-les-aliments-ou-eau-des-menaces-invisibles.html>.

Le Conseil des Canadiens. (2023). *Safe Water for First Nations* (en anglais seulement). Extrait en janvier 2024, sur le site https://conseildescanadiens.org/propos/ [https://conseildescanadiens.org/fn-water-2/](https://conseildescanadiens.org/fn-water-2/#:~:text=The%20lack%20of%20clean%2C%20safe,rights%20to%20water%20and%20sanitation)

*The Human Right to Water:* *A Guide for First Nations Communities and Advocates* (en anglais seulement). (23 octobre 2019). Extrait de Human Rights Watch en janvier 2024 : <https://www.hrw.org/report/2019/10/23/human-right-water/guide-first-nations-communities-and-advocates>

Modalités des programmes de paiements de transfert : Contributions pour appuyer la construction et l’entretien des infrastructures communautaires. (14 mars 2023). Extrait en janvier 2024, sur le site du gouvernement du Canada : [https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1386694148066/1615723191777](https://www.sac-isc.gc.ca/eng/1386694148066/1615723191777#chp10)